

## **NOTE DE SERVICE**

<b>A : (LISTE DE DISTRIBUTION)</b>
<b>DE : (MEMBRE DE LA DIRECTION)</b>
<b>SUJET : POLITIQUE RELATIVE A L'UTILISATION NUMERIQUES PROTEGEES</b>
<b>DATE : (INSERER)</b>

Cette note de service vise à vous rappeler la politique de (nom société – organisation) relative à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur sur nos ordinateurs, réseaux et autres médias numériques.

La copie et l'utilisation non autorisée d'œuvres protégées par le droit d'auteur sont illégales et peuvent vous exposer vous-même et (nom société – organisation) à des poursuites civiles et pénales. Cette règle s'applique à tous les types d'œuvres protégées, y compris la musique, les films, les jeux et les logiciels.

Il est interdit au personnel de sauver des copies non autorisées d'œuvres protégées par le droit d'auteur sur les ordinateurs, les réseaux ou autres médias numériques que possède (nom société – organisation), ou de les mettre à disposition sur Internet, ou de participer à des activités telles que l'échange de fichiers, susceptibles de favoriser ou d'entraîner des violations du droit d'auteur. De plus, ces activités peuvent avoir des conséquences sérieuses pour le système informatique de (nom société – organisation) et sa productivité.

Vous trouverez dans le règlement ci-joint une description détaillée de la politique de (nom société – organisation) relative à l'utilisation des œuvres protégées, qui prévoit des mesures disciplinaires en cas de non respect. A partir de ce jour des vérifications régulières de tous les ordinateurs et réseaux de (nom société – administration) seront effectuées pour assurer le respect de ce règlement et, le cas échéant, les fichiers illicites seront supprimés par le responsable ci-après désigné au cas où vous ne l'auriez pas fait vous-même.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter (responsable de conformité).